

10 - Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial - Rapport 2013

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : L'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial exerce son activité sous cette forme juridique depuis le 1^{er} janvier 2011. Les liens avec la Ville de Besançon sont formalisés dans une convention d'objectifs et de moyens qui arrivera à échéance au 31 décembre 2015.

2013 a vu une stabilisation du fonctionnement de l'établissement après deux ans de mises en place, et l'anniversaire des 5 ans de l'inscription du site au patrimoine mondial, le site de la Citadelle faisant partie d'un ensemble de fortifications édifiées par Vauban, qui sont inscrites au Patrimoine de l'Humanité depuis juillet 2008.

L'établissement est géré par un Conseil d'Administration de 16 membres (soit 9 élus de la Ville et 7 professionnels), dont le Président était M. Jean-Louis FOUSSERET en 2013, et par un directeur, M. Patrick PORTE, nommé en juillet 2013.

1 - Rapport d'activité

La Citadelle s'étend sur un site de 11 hectares. La gestion et l'exploitation du site relèvent de l'établissement public, et lien étroit avec la Ville de Besançon.

Le fonctionnement de l'établissement est articulé autour de :

- trois musées : Muséum, Musée de la Résistance et de la Déportation, Musée Comtois et d'une mission : la mission Vauban,

- trois services transversaux : marketing, accueil et service aux visiteurs, et secrétariat général.

1.1 - Les musées et la mission Vauban

Le muséum

Le Muséum est titulaire de l'appellation «Musée de France» attribuée par le Ministère de la Culture. Ses missions permanentes sont :

. Assurer la conservation, l'inventaire, la numérisation, le contrôle, l'enrichissement et l'exploitation des collections dans les réserves (entomologie, vertébrés, botanique, paléontologie, géologie, etc.) et utiliser ces données pour aider certaines recherches.

En 2013, le Muséum a notamment poursuivi la campagne de récolement des collections, et réalisé un inventaire des herbiers. Il a également bénéficié de plusieurs donations.

. Gérer les collections vivantes, incluant les activités vétérinaires. En 2013, le parc zoologique a accueilli une femelle lion d'Asie et une femelle tigre de Sibérie, et plusieurs transferts d'animaux ont eu lieu entre le Muséum et des établissements similaires.

. Gérer différents espaces, dont 6 salles d'exposition, le parc animalier et des espaces spécialisés (aquarium, insectarium, noctarium, petite ferme) : à titre d'exemple, 2013 enregistre de nombreuses naissances chez diverses espèces (amphibiens, reptiles, grands hamsters, animaux domestiques), le développement de la collection des mygales, la poursuite du dispositif destiné à préserver et réintroduire les aprons en milieu naturel.

. Assurer la valorisation du patrimoine naturel, la réalisation d'expositions et la médiation écrite et orale entre le Muséum et le public : accueil, visites thématiques, exposition Riou, semaine de la biodiversité...

Le Musée de la Résistance et de la Déportation

Le Musée de la Résistance et de la Déportation a reçu 51 706 visiteurs en 2013, soit une fréquentation en baisse de 9,51 % (57 142 visiteurs en 2012). Cela représente 21,5 % du total des visiteurs du site.

Au travers de 20 salles, le musée présente au public un ensemble de documents, photographies, objets, écrits, œuvres d'art, etc., autour de cinq grands thèmes : le Nazisme, Vichy et l'Occupation, la Résistance et la Répression, la Déportation et le génocide des Juifs, la Libération.

Le musée est également un important centre de ressources bibliographiques spécialisées sur les thèmes ayant trait à la Seconde Guerre Mondiale : 26 706 documents constituent les ressources biographiques du Musée au 31 décembre 2013.

Le musée a mis en œuvre deux importants chantiers en 2013 : d'une part, le «chantier des armes», qui a permis à une équipe de spécialistes de démilitariser des armes et de les récoiler, d'autre part le «chantier des textiles», avec l'intervention d'un spécialiste en conservation et restauration des textiles sur plus de 470 pièces, la collection du musée étant évaluée à environ 700 pièces.

Le musée a également organisé différentes expositions, cérémonies, et renforcé le travail de médiation en lien avec le public scolaire régulièrement accueilli : accompagnement pédagogique de l'exposition «les Juifs de France dans la Shoah», formation continue des enseignants, élaboration de supports pédagogiques.

Le Musée Comtois

C'est un musée d'ethnographie, qui propose au public un lieu de mémoire patrimoniale, mais également qui construit des projets d'exposition sur des sujets de société d'hier et d'aujourd'hui. Le Musée Comtois a enregistré 42 892 visites en 2013.

En 2013, le Musée Comtois a ainsi accueilli l'exposition Ousmane Sow, qui fut l'occasion de voir ou revoir les œuvres spectaculaires de cet artiste avant leur départ pour le Sénégal.

Le Musée Comtois a orienté en 2013 ses efforts sur la réorganisation des collections en réserves, conduisant à une meilleure application du plan de récolement décennal, et à améliorer la muséographie des expositions permanentes. Il a par exemple réalisé en 2013 une exposition sur le thème du patrimoine mondial, ou des ateliers de marionnettes.

La mission Vauban

Elle assure le suivi et l'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban (la Citadelle, le Fort Griffon et l'enceinte urbaine) inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 7 juillet 2008. Ces fortifications ont fait l'objet d'un nouveau plan de gestion, de conservation et de développement durable pour la période 2013-2018. La mission Vauban a coordonné l'élaboration de ce programme d'action pluriannuel.

Au niveau national, la mission Vauban a participé au réseau des sites Majeurs Vauban et collaboré à la rédaction du rapport périodique destiné au Centre du Patrimoine mondial.

Mais l'évènement majeur 2013 est la conception et la réalisation d'un spectacle multimédia immersif dans la Chapelle Saint-Etienne : conception, tournage, réalisation, coordination du conseil scientifique, validation du comité technique ont eu lieu en 2013, dans le but d'offrir en 2014 au public un spectacle innovant, qui se concentre sur le XVII^{ème} siècle en faisant revivre la conquête de la Franche-Comté, la construction de la Citadelle, des tours bastionnées, etc.

Enfin, de nombreuses actions et animations destinées à valoriser le site ont été réalisées en 2013 : partenariats divers avec des écoles, avec l'ISBA, valorisation paysagère...

1.2 - Les services transversaux

Le marketing, l'accueil et services aux visiteurs et le secrétariat général sont chargés de la communication, des actions d'animation, de la recherche de nouveau public, et de la gestion et la sécurité du site au quotidien.

Les axes de communication prioritaires en 2013 ont été orientés sur l'offre temporaire renouvelée à travers la programmation événementielle, et les formules d'abonnements annuels. De nombreux supports ont été utilisés : affiches, dépliants, presse locale et nationale, guides touristiques, site web, actions spécifiques à destination des groupes et des prescripteurs.

La Citadelle est également partenaire de plusieurs dispositifs culturels et sportifs organisés par la Ville de Besançon ou des associations locales : Trail des Forts, La Citadelle prend ses quartiers, résidence d'artiste...

Enfin, en 2013, la Citadelle a offert au public une programmation culturelle qui a attiré un public nombreux et varié, notamment la programmation estivale, avec les 22 balades nocturnes et les 4 soirées de grands spectacles. Le fil rouge de la programmation 2013 était la célébration du 5^{ème} anniversaire de l'inscription à l'UNESCO, et les médias ont couvert largement les différents événements.

1.3 - Les données quantitatives

La fréquentation

Avec 240 320 visiteurs en 2013, la Citadelle est le site touristique le plus visité de Franche-Comté. Si on y ajoute les visiteurs qui s'arrêtent au Parc Saint-Etienne, on atteint 268 427 passages.

La fréquentation payante est donc en légère baisse par rapport à 2012 où elle s'établissait à 244 525 visiteurs (- 1,7 %). Il faut rappeler que le premier semestre a été particulièrement difficile en terme de fréquentation en raison d'une météorologie très défavorable. L'été a été légèrement à la hausse par rapport à 2012, et l'automne stable.

La fréquentation des trois mois de juin-juillet-août représente 50 % du total des visiteurs.

Au total, la billetterie réalise un chiffre d'affaires de 1 465 K€ en 2013, similaire à celui de 2012.

Le réceptif et le mécénat

Au titre de l'activité «réceptif», 124 dossiers ont été traités et 1 524 personnes accueillies au sein de la Citadelle dans le cadre des activités réceptives. Cependant, cette activité voit son chiffre d'affaires se réduire du fait du contexte économique, et a rencontré de nombreuses annulations.

Côté mécénat, onze mécènes et un partenaire se sont engagés aux côtés de la Citadelle pour soutenir ses projets.

La boutique

Tous les indicateurs économiques de la boutique ont progressé en 2013. Au global, la boutique réalise un chiffre d'affaires de 199 K€, en hausse de 12 % par rapport à 2012. Le taux de captation a également augmenté, passant de 9,23 % à 10,13 %.

L'activité «groupe»

Cette activité réalise un chiffre d'affaires de 150 K€, similaire à celui de 2012. Elle représente 31 431 personnes, et 11 807 visites guidées.

1.4 - Les conditions d'exécution des missions

Le personnel

Les effectifs au 31 décembre 2013 représentent 76 ETP (Equivalents temps plein) et se répartissent en personnel de la filière culturelle (conservateurs, attachés et assistants du patrimoine, chargés de mission, documentalistes...), de la filière technique (surveillants, soigneurs, techniciens...) et de la filière administrative (direction, secrétariat général, accueil du public, réceptif, communication...).

Les tarifs

Les principaux tarifs pratiqués en 2013 sont :

- Adulte individuel - Plein tarif : 9,40 € - Tarif réduit : 7,90 €
- Enfant moins de 4 ans : gratuit
- Enfant de 4 à 17 ans : 6,20 €
- Abonnement famille : 40 €
- Groupe adultes à partir de 20 pers. : 7,30 €
- Groupe enfants (scolaires, centres aérés) à partir de 10 pers : 4,20 €.

Les horaires

Les horaires d'ouverture du site et des musées au public en 2013 ont été les suivants :

Basse saison : mi-janvier à fin mars inclus, puis novembre-décembre : 10 h à 17 h.
Musées fermés les mardis, sauf vacances scolaires

Saison intermédiaire : 1^{er} avril à fin juin inclus, puis 1^{er} septembre à fin octobre : 9 h à 18 h
Musées ouverts les mardis

Haute saison : juillet - août, de 9 h à 19 h
Musées ouverts les mardis.

La Citadelle est fermée le 25 décembre et la première quinzaine de l'année civile.

Conclusion : Le bilan de l'activité 2013 de l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial est conforme à la convention qui lie la Ville de Besançon et l'Etablissement.

2 - Etats financiers 2013 et liens avec la Ville

2.1 Situation financière 2013

Le compte administratif 2013 a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 1^{er} juillet 2014. Il est conforme au compte de gestion.

L'exécution budgétaire au titre de 2013 aboutit à :

- . un excédent de 179,8 K€ en section de fonctionnement
- . un excédent de 169,8 K€ en section d'investissement.

A noter que les excédents 2013 bénéficient d'encaissements de mécénat dont les dépenses correspondantes auront lieu sur 2014 et années suivantes selon les conventions.

Section d'investissement

Section d'investissement en K€	2013	2012
Recettes d'investissement	1 093,8	221,4
Dépenses d'investissement	924	316,1
Résultat de l'exercice en investissement	+ 169,8	- 94,7
Résultat cumulé	241,4	+ 71,5

L'année 2013 voit l'Etablissement Public engager les dépenses relatives au projet multimédia dans la Chapelle Saint-Etienne. L'ouverture au public de ce nouveau spectacle est prévue au printemps 2014. Pour financer en partie ce projet, l'EP Citadelle a souscrit un emprunt de 520 K€ en 2013.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en K€	2013	2012	Variation 2012/2013
Recettes de fonctionnement	5 743,3	5 443,8	+ 5,5 %
Dépenses de fonctionnement	5 563,5	5 463,6	+ 1,8 %
Résultat de l'exercice en fonctionnement	+ 179,8	- 19,7	
Résultat cumulé	+ 261,8	+ 82	-

NB : Il est essentiel de rappeler que l'équilibre financier annuel de l'EP Citadelle reste significativement dépendant des conditions météorologiques.

. Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses en 2013 sont les suivants :

- chapitre 012 - charges de personnel, pour 3 772 K€ soit 67,6 % du total des charges. Ce poste représentait 3 652 K€ en 2012, il est donc en hausse de 3,27 %

Ce montant inclut le coût des personnels mis à disposition par la Ville de Besançon pour un total de 2 315 K€ au titre de 2013 (2 092 K€ en 2012), et la rémunération des salariés recrutés directement par l'Etablissement Public (permanents, contractuels, vacataires et saisonniers).

- chapitre 011 - charges à caractère général, pour 1 648 K€, soit 29,6 % du total.

Ce poste comprend notamment les frais de structure pour près de 508 K€ (loyer du site, fluides, affranchissement, assurances), les actions de communication et d'animation (385 K€), l'achat de petit matériel pour l'entretien courant (125 K€) et les achats de marchandises pour alimenter la boutique et les distributeurs de boisson (130 K€).

. Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont principalement constituées des deux postes suivants :

- recettes propres, issues de la billetterie, de la boutique et des locations, pour 1 701 K€ soit 30,7 % du total des recettes. Elles sont en baisse de 2,5 % par rapport à 2012.

- des subventions et du mécénat pour 3 852,4 K€, soit 67 % du total des recettes.

Avec une subvention de 3 357 K€, la Ville représente 58 % du total des recettes de l'Etablissement Public. Ce montant est stable par rapport à 2012.

2.2 Liens avec la Ville de Besançon

La convention d'objectifs et de moyens

Objet de la convention	<p>La Ville confie à l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial la gestion du site de la Citadelle et sa valorisation des fortifications de Vauban et le développement du site.</p> <p>L'Etablissement Public assume la totalité des responsabilités artistiques, scientifiques et financières liées aux engagements de la convention.</p>
Nature et forme juridique de l'établissement	<p>L'Etablissement Public a un statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) sous forme de régie avec personnalité morale et autonomie financière.</p> <p>C'est un Etablissement Public à double visage, exerçant à la fois des activités industrielles et commerciales (exploitation économique du site) et des activités à caractère administratif (gestion des musées, gestion et valorisation du patrimoine).</p> <p>De ce fait, l'Etablissement Public est soumis à un régime juridique mixte fait de règles de droit public et de règles de droit privé. Il applique les principes comptables de la M4.</p>
Nature de la convention	<p>Convention-cadre signée le 20 décembre 2010</p> <p>Convention d'objectifs et de moyens au titre de 2011-2015 (durée 5 ans) signée le 20 décembre 2010</p>
Date de fin de convention	31 décembre 2015
Caractéristiques générales	<p>Les missions de l'Etablissement Public s'articulent autour de trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition et mise en œuvre du projet scientifique, culturel et touristique (expositions, animations, communication, - la gestion et l'exploitation du site et des musées (billetterie, accueil du public, sécurité), - la mise en valeur du site et des musées, notamment avec le suivi des travaux de restauration des bâtiments. <p>Pour mener ses missions la Ville met à disposition le site de la Citadelle située 99 rue des Fusillés à Besançon et apporte des contributions en nature et financière.</p>

Liens financiers et juridiques

Les principaux liens financiers entre l'établissement Citadelle - Patrimoine mondial et la Ville de Besançon ont été exécutés conformément à la convention d'objectifs et de moyens. Il s'agit notamment :

- . du versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement de 3 357 K€ et d'une subvention d'investissement de 103,7 K€
- . du versement par la Ville d'une compensation financière au titre des journées «gratuites» demandées à l'établissement (30 K€)
- . de l'encaissement par la Ville du coût de la mise à disposition d'agents municipaux (62 agents en 2013 pour 2 315 K€)
- . de l'encaissement par la Ville du loyer pour occupation du site (160 K€).

Le Conseil Municipal a été sollicité à trois reprises en 2013 pour :

- . accorder une garantie sur l'emprunt contracté par l'établissement en 2013 (CM du 2 décembre 2013)
- . un avenant à la convention, portant notamment sur le niveau de la subvention allouée (CM du 2 décembre 2013)
- . la proposition de nomination du nouveau directeur du site (CM du 17 juin 2013).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'activité en 2013 de l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial dans le cadre des missions confiées par la Ville de Besançon à cet établissement.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.